

Les enjeux de la réforme territoriale

Jacques Brunet

Débat de l'émission 4 médias

Depuis décembre 2009, Joël Aubert d'aqui.fr, Yannick Delneste, de Sud Ouest, Jean-Christophe Blancand pour O2radio et Jacques Brunet pour l'Echo des collines se sont associés pour aborder avec des invités une question d'actualité sous forme d'un débat diffusé sur les ondes de O2radio (91.3)

Le 11 février nous avons invité Yves d'Amécourt, conseiller général et maire de Sauveterre-de-Guyenne, pour défendre le projet du gouvernement, et Hervé Gillé, conseiller général et 1^{er} adjoint de Podensac, président de la commission emploi insertion et référent pour l'agenda 21 du département, pour défendre la position du groupe majoritaire du Conseil girondin.

Difficile en une heure de faire le tour de quatre projets de lois, importants et complexes, présentés en conseil des ministres le 21 octobre 2009, actuellement en discussion au Parlement. Projets qui seront forcément amendés au cours des mois à venir. Difficile aussi de résumer en deux pages un débat d'une heure qui fut de qualité, dense en informations et fort courtis.

Simplifier le mille-feuilles des collectivités ?

C'est le premier souhait du citoyen de base, qui connaît à peu près les compétences du Conseil général (le social, les collèges...) mais pour lequel le Conseil régional reste encore lointain (les lycées, l'emploi, les TER...). Est-il mieux informé sur les communautés de communes ? Sur les pays ? Ou sur la composition du gouvernement, ironisait Hervé Gillé. Nos deux invités s'accordent sur la nécessité d'une clarification et d'une meilleure information. Depuis 30 ans¹, on a empilé de nouvelles strates, mais « on n'a retiré aucun niveau », fait remarquer Yves d'Amécourt.

En fait, « il n'y a pas plus d'échelons territoriaux en France que dans les autres pays européens », affirme Hervé Gillé. La particularité française, c'est l'existence de 36 000 communes. D'où le quasi-accord sur les communautés de communes. Leur généralisation avant 2014 à l'ensemble du territoire est proposée par le projet. Un même vote permettrait d'élire en même temps les conseillers de la commune et ceux de la communauté de communes, toute collectivité territoriale devant reposer sur l'élection au suffrage

universel, ce qui n'est pas le cas des CDC actuelles. En définitive, il y aurait un pôle communes-intercommunalités et un pôle département-région. Les pays passent à la trappe.

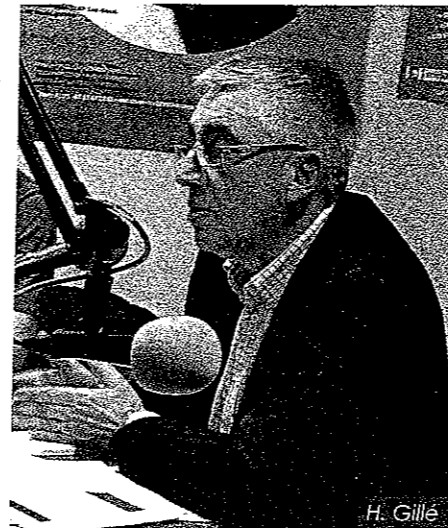
Des conseillers territoriaux uniques ?

Ils siègeront à la fois au niveau départemental et au niveau régional. C'est là que les divergences s'affirment. « Comme ils seront élus sur un territoire, ils pourront vérifier sur le terrain que les politiques régionales et départementales sont cohérentes », explique Yves d'Amécourt. Opposition totale d'Hervé Gillé : trop lourde tâche pour une seule

Le risque de voir se renforcer le pouvoir administratif

personne ! Comment exercer de façon correcte, en même temps, deux niveaux de compétence ? Comment concilier la relation de proximité qu'on peut avoir dans le département et la prise de recul nécessaire pour travailler sur des dossiers plus larges au niveau de la région ? Ces conseillers ne vont-ils pas devenir des professionnels de la politique ? Il faudra poser à nouveau le problème du non-

cumul des mandats, souhaite Yves d'Amécourt. Autre inquiétude, soulignée par Hervé Gillé : cette charge est tellement lourde que le risque est de voir



H. Gillé

se renforcer le pouvoir administratif. C'est déjà la tendance : on voit certains préfets défendre cette réforme, alors qu'elle n'est pas votée ! Attitude déplacée que nos deux invités s'accordent à dénoncer. « On va à contre-sens de la décentralisation », souligne Hervé Gillé.

Un mode d'élection fortement contesté. Le système proposé (pour 80 %, un scrutin uninominal à un tour, complété par 20 % de proportionnelle à l'échelon du département) suscite de franches oppositions de tous côtés : il favoriserait uniquement les grands partis et mettrait à mal la parité. Yves d'Amécourt attire toutefois l'attention sur une mesure prometteuse : la parité qui ne concerne actuellement que les communes de plus de 2500 habitants serait étendue aux communes de plus de 500 habitants.

En finir avec les aides croisées ?

Les associations connaissent le casse-tête : tout financement de projet entraîne une multiplication de dossiers : pour le Département, pour la Région, pour l'Etat, souvent pour l'Europe... : gaspillage de temps et d'argent, dépenses redondantes, actions rivales, disent les défenseurs du projet. La simplification semble s'imposer : « Il faut faire en sorte qu'un fonctionnaire de la Région ne fasse pas le même travail qu'un fonctionnaire du

Département », nous dit Yves d'Amécourt. D'où la nécessité de spécialiser les compétences de chaque collectivité. Oui, mais ce n'est pas si simple, répond l'opposition : « Le pluri-financement peut être une richesse », déclare Hervé Gillé. D'ailleurs les pluri-financements sont souvent demandés par l'Etat : par exemple, 50 % de financement aux collectivités territoriales pour la LGV. Certes, il faut garder un maître d'ouvrage pour chaque projet. Mais, jusqu'à ce jour, la clause de compétence générale a permis à toute collectivité, au delà de ses compétences propres, de donner un coup de pouce à de nombreux projets, parfois modestes : c'était une sorte de péréquation permettant de corriger les inégalités entre territoires. Sa suppression aurait des conséquences graves pour beaucoup de projets... et d'associations.

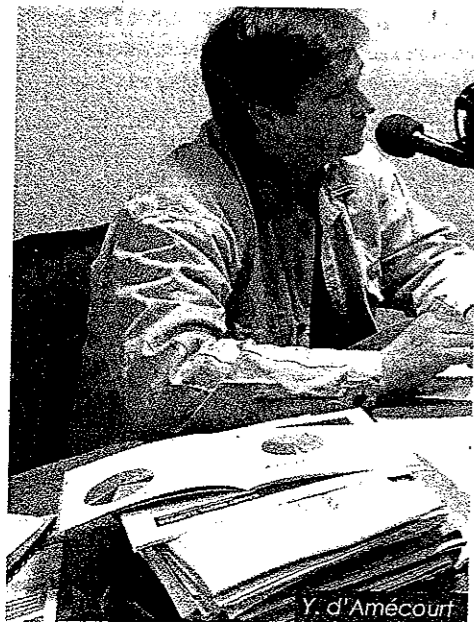
Mais qui va payer ?

C'est la plus grosse inquiétude des collectivités, de quelque bord qu'elles soient. La taxe professionnelle, dont les défauts ont été depuis longtemps dénoncés, restait une ressource importante. Sa modification - très complexe -, avant même la redéfinition des compétences², entraîne une perte importante des recettes pour les collectivités et laisse un sérieux flou budgétaire.

« On a mis la charrue avant les bœufs... On va dans le mur », assure l'opposition, au vu des projections et des audits. Exagération partisane, à des fins électoralistes, répond Yves d'Amécourt. Il est vrai qu'il y a plus grave que la situation girondine. Les pertes seront compensées « à l'euro près », assurait le Président de la République... du moins pour 2010, peut-être 2011, vu la proximité des élections. Mais après ? Des impôts remplacés par des dotations de l'Etat renforcent le contrôle de cet Etat ; plus besoin d'élus et de votes, « un administrateur suffit », selon Hervé Gillé. C'est la perte de l'autonomie fiscale et le retour à la centralisation. Circonstance aggravante : les dépenses obligatoires, imposées par la loi aux collectivités (par exemple les aides sociales du Conseil général : APA³, etc.), ne cessent d'augmenter, tandis que les recettes restent stables. D'où la décision prudente du Conseil général de Gironde : pas d'investissements nouveaux en 2010.

Une conclusion serait prématurée puisque la réforme est en cours de discussion : à suivre !

Un site, parmi d'autres, pour suivre le feuilleton de la réforme : www.courrierdesmaires.fr



Y. d'Amécourt

**ROCK
SALSA
COUNTRY
DANSES DE SALON**

**Cours Collectifs Tous Niveaux
DVD pédagogiques d'apprentissage**

1^{er} cours d'essai
GRATUIT

CHORETDANSES
www.chorettdanses.com 05 56 40 94 70

76 rue Mozart - BORDEAUX Bastide

(1) La 1^{ère} loi de décentralisation (loi Deferre) date de 1982
(2) La redéfinition des compétences de chaque collectivité est reportée à une loi ultérieure
(3) Allocation d'autonomie pour les personnes âgées.